

DATE DE
CONVOCATION

Le 10 décembre 2024

OBJET :

DECISION
MODIFICATIVE N° 2
BUDGET « PRINCIPAL »

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 13

Votants : 16

Le Maire certifie avoir fait
afficher aujourd'hui, à la porte de
la Mairie, le compte rendu de la
délibération ci-contre et qu'il n'a
été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 19 décembre 2024

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Madame Stéphanie PETIAUX, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur Xavier COQUENTIN

Procurations : Monsieur Marc ZAPIOR donne pouvoir à Madame Virginie VIEVILLE, Madame Nathalie SORTAIS donne pouvoir à Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur José DA ROCHA donne pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA

Excusés : Madame Véronique PETIT, Madame Gwendoline PLUQUET, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Absents : Monsieur Alexandre VIEGAS, Monsieur Christopher PETIT, Madame Katya SCHMITT, Monsieur Christophe VIGIER

Secrétaire de Séance : Monsieur Ernest COLLOBER

oooooooooooo

Monsieur le Maire informe le conseil municipal ;

Vu la délibération 2024-522 du 25 mars 2024 adoptant le budget primitif « budget Principal » ;

Considérant qu'il s'avère nécessaire de réajuster des crédits en section de fonctionnement.

Il convient de basculer les crédits du chapitre 012 au chapitre 011 en section de fonctionnement.

Les réajustements concernent des crédits ouverts à la section de fonctionnement aux articles suivants :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chapitre)	Montant	Article (Chapitre)	Montant
61358 (011) : Autres	50 000,00		
64111 (012) : Rémunération principale	-50 000,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 9 décembre 2024.

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

APPROUVE cette décision modificative n° 2 en votant les mouvements de crédits ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#